

## Supervision d'une campagne de distribution massive de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le contexte de la transmission du Covid-19

V1. octobre 2020

### **Ne pas oublier de prendre les mesures de prévention des infections au Covid-19<sup>1</sup> :**

- Maintenir une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes, excepté les membres de sa famille proche ou les personnes avec lesquelles on vit.
- Se laver fréquemment et rigoureusement les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. L'OMS recommande de se laver les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes. En l'absence de savon ou de solution hydroalcoolique, il convient de se frotter vigoureusement les mains avec des cendres de bois.
- Éviter de se rendre dans des lieux fréquentés.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Respecter les règles d'hygiène respiratoire en toussant et en éternuant dans le pli du coude ou dans un mouchoir, en jetant le mouchoir immédiatement après<sup>2</sup> et en se lavant les mains.
- S'abstenir d'aller travailler et rester chez soi en cas de fièvre ou de symptômes respiratoires.
- Porter un masque en tissu dans les contextes de transmission communautaire généralisée, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de maintenir la distanciation physique.
- Utiliser et éliminer correctement les équipements fournis pour prévenir les infections au Covid-19. Suivre les conseils du gouvernement national concernant leur élimination.
- Continuer d'appliquer toutes les autres mesures décrites, même lorsque l'on porte des équipements de protection.
- Se tenir au courant des dernières orientations et réglementations adoptées par l'OMS et le gouvernement national.

**NOTE :** À mesure que la pandémie évolue, l'OMS se fonde sur les découvertes scientifiques pour actualiser ses recommandations en matière de prévention des infections. Vous trouverez toutes les dernières informations disponibles à l'adresse :

<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>.

**Documents clés de l'Alliance pour la prévention du paludisme (APP) :** *Orientations essentielles pour la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le contexte de la transmission du Covid-19 ; Planification d'une distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides sûre dans le contexte de la transmission du Covid-19.*

<https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>

<sup>1</sup> <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>

<sup>2</sup> Suivre les directives de l'OMS et des pays concernant l'élimination des déchets. Les déchets devraient être jetés de façon appropriée et ne pas rester dans l'environnement, où ils risqueraient de contaminer des personnes. Voir : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331922>.

### **Comprendre l'objet de la supervision**

La supervision consiste à observer une personne ou une activité pour s'assurer que tous les éléments des procédures opérationnelles normalisées/listes de contrôle/aide-mémoires pertinents sont mis en œuvre correctement et en toute sécurité. Un superviseur peut formuler des commentaires à l'intention des personnes qu'il observe et des organisateurs du projet ou programme global.

La supervision est essentielle à l'amélioration de la performance et à l'obtention de résultats dans le cadre de toute campagne de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII). Une supervision axée sur les résultats vise à ce que les décisions soient prises en connaissance de cause et contribuent à l'amélioration de la qualité de la mise en œuvre des activités prévues. La supervision permet aux superviseurs et aux responsables d'une campagne :

- de formuler des commentaires, en veillant à ce que les informations recueillies servent à améliorer la performance et à orienter les processus décisionnels ;
- de mettre en évidence les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques qui aident à comprendre en quoi et pourquoi certaines approches et stratégies ont fonctionné ou non, et à connaître les facteurs ayant contribué à l'obtention de résultats.

Il convient de planifier la supervision en fonction des objectifs et résultats attendus définis à l'égard des activités essentielles (recensement des ménages, distribution de MII, changement social et de comportement (CSC), gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc.) conçues pour permettre la réception et l'utilisation des MII par les ménages ciblés. Les objectifs et résultats attendus de chaque activité devraient être détaillés dans le plan d'action de la campagne et dans les plans d'action relatifs au CSC et à la logistique, respectivement.

### **Adapter les plans relatifs à la supervision au contexte du Covid-19**

Étant donné que de nombreux pays ont mis en place des restrictions visant à prévenir la transmission du Covid-19, les plans relatifs à la supervision doivent être revus et ajustés, en collaboration avec les parties prenantes clés, dans le but de limiter les contacts entre les communautés et l'extérieur, en particulier s'agissant des communautés les plus isolées et difficiles d'accès, lesquelles sont susceptibles d'être épargnées par la pandémie. Cela vaut même si les restrictions concernant le Covid-19 sont levées, car les plans relatifs à une campagne de distribution massive de MII devraient toujours être fondés sur le principe de précaution.

Pour communiquer de manière effective et prendre des décisions en temps opportun, et ainsi résoudre les éventuels blocages, il convient dans la mesure du possible d'inscrire dans le budget une assistance à distance, et notamment suffisamment de temps de communication téléphonique et d'accès à internet.

Reconnaissant à la fois l'importance de limiter les contacts entre différents niveaux (par exemple entre le niveau national et les communautés rurales reculées) et la nécessité d'assurer une mise en œuvre des activités de la plus haute qualité possible, les programmes nationaux de lutte contre le paludisme (PNLP) devraient prévoir et inscrire au budget une supervision renforcée (sur le plan de la quantité et de la qualité) au niveau des communautés et des sous-districts, ainsi qu'une supervision ciblée (sur les domaines problématiques mis en évidence dans le passé) s'agissant des activités réalisées en présentiel à d'autres niveaux.

### **Définir des niveaux de supervision**

Les activités de supervision sont généralement prévues à plusieurs niveaux, à savoir au niveau des communautés, des établissements de santé, des sous-districts, des districts, des régions et des pays. Aux fins de l'élaboration des plans concernant les différents niveaux de supervision, il importe de ne pas oublier que même si une campagne de distribution n'a lieu que tous les trois ans, elle doit

respecter le système hiérarchique établi par le ministère de la Santé. Ainsi, le personnel de niveau national n'a de contrôle direct que sur le personnel de niveau régional. Il joue donc principalement un rôle de suivi national/interne dans le cadre duquel il observe des activités et collabore avec des superviseurs de différents niveaux en vue de renforcer la capacité de ces derniers à gérer les difficultés et problèmes repérés.

Il convient de maintenir les activités de supervision aux niveaux régional et national, mais afin de limiter au minimum les déplacements d'une zone à l'autre, on devrait réduire les voyages vers l'intérieur des districts. La supervision des niveaux régional et national devrait être plus légère<sup>3</sup> et mettre l'accent sur la fourniture d'un appui à distance aux superviseurs intervenant au niveau des districts, sur l'examen des données, sur un retour d'information concernant les domaines à améliorer, et sur la résolution des problèmes, le tout par téléphone, via WhatsApp ou par tout autre moyen de communication à distance.

### **Renforcer et élargir la supervision au niveau communautaire (local)**

Il convient de faire tout le nécessaire pour éviter les possibilités de transmission du Covid-19, notamment en limitant au minimum les déplacements d'une zone à l'autre et les contacts avec les communautés durant une campagne de distribution de MII. Les tâches essentielles comme le contrôle de la qualité des activités, la collecte et la compilation de données, et la résolution de problèmes, devraient dans la mesure du possible être réalisées par des superviseurs communautaires/locaux. Il peut être encore plus primordial de renforcer et d'élargir la supervision au niveau des communautés et/ou des districts si les restrictions relatives au Covid-19 limitent les déplacements du personnel depuis le niveau national/régional.

Toutes les communautés comptent des membres qui possèdent des aptitudes et des capacités pouvant servir au contrôle de la qualité de la mise en œuvre d'une campagne. Parmi ces aptitudes figurent la communication, les mathématiques, l'inventaire ou l'expérience des postes de direction. Des enseignants, des trésoriers d'associations ou de clubs, des propriétaires de petites entreprises, des dirigeants communautaires ou religieux, etc., peuvent posséder ces compétences et remplir les critères de recrutement. Pour limiter au minimum les déplacements d'une zone à l'autre, on tirera le plus grand parti possible des aptitudes à disposition. Autant que faire se peut, les superviseurs communautaires pourront être appuyés par les dirigeants communautaires<sup>4</sup>, le personnel des établissements de santé et les superviseurs des districts dans leur travail.

Il se peut par ailleurs que des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales interviennent déjà au sein des communautés, soient connues d'elles et jouissent de leur confiance, même si elles proviennent de l'extérieur. Les représentants de ces organisations sont bien placés pour exercer des fonctions de superviseur et/ou de chargé du suivi.

Il se peut que l'on puisse renforcer le rôle de chaque superviseur dans les districts, sous-districts ou établissements de santé en sollicitant la participation des membres des communautés. Ainsi, en zone urbaine, un superviseur intervenant dans un établissement de santé pourrait désigner un membre de la communauté dans chaque village se trouvant dans la circonscription de l'établissement de santé ou dans une zone résidentielle définie (exemple : lotissement ou tour d'immeuble), et charger cette personne de lui remonter des informations le premier jour du recensement des ménages et/ou de la distribution de MII dans la circonscription de l'établissement de santé, en se servant d'une courte liste

---

<sup>3</sup> Une supervision « légère » suppose moins de visites en personne à des fins d'observation et de supervision directes par rapport à avant la pandémie de Covid-19.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur l'aide que peuvent apporter les dirigeants communautaires aux superviseurs, voir les orientations de l'APP intitulées *Mobilisation des dirigeants communautaires aux fins d'une distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le contexte de la transmission du Covid-19*, <https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>.

de contrôle des activités à surveiller. Cette liste de contrôle pourrait notamment poser les questions suivantes :

- Tous les ménages ont-ils été prévenus du recensement des ménages et/ou de la distribution de MII à venir avant la mise en œuvre de la campagne ?
- Tous les ménages ont-ils envoyé des représentants récupérer leurs moustiquaires aux points de distribution fixes (le cas échéant) le jour de la distribution ?
- Le recensement des ménages et/ou la distribution de MII en porte à porte (le cas échéant) ont-ils pris en compte tous les ménages ?
- Le personnel de campagne a-t-il éduqué les ménages aux questions de santé durant le recensement des ménages et/ou la distribution de MII en porte à porte (le cas échéant) ?
- Du point de vue des communautés, le recensement des ménages et/ou la distribution de MII ont-ils rencontré des difficultés quelconques ?

Si des difficultés ont été constatées, le membre de la communauté devrait immédiatement les signaler au superviseur au niveau de l'établissement de santé.

### **Planifier adéquatement la supervision afin de limiter les contacts inutiles avec les communautés**

Aux fins de concevoir une stratégie de distribution de MII adaptée au contexte du Covid-19, il convient d'examiner attentivement les rôles et responsabilités des superviseurs à chaque niveau de la structure de supervision, ainsi que le nombre de superviseurs prévus, en vue de limiter les contacts inutiles avec les communautés et les ménages. Il se peut que les ménages soient moins à l'aise avec des personnes extérieures à leur communauté par crainte d'une exposition au Covid-19. On planifiera des activités de supervision au niveau du pays, des régions, des districts, des sous-districts et des établissements de santé en se fondant sur de précédentes campagnes, l'expérience de partenaires ou d'autres activités, afin de mettre l'accent :

- sur les zones ayant posé problème lors d'activités passées,
- sur les lieux où il pourrait être plus difficile d'assurer le respect des mesures de prévention des infections au Covid-19 (exemple : lieux de vie surpeuplés comme les camps de réfugiés),
- sur les régions qui pâtissent de divisions communautaires ou d'une insécurité pouvant avoir un impact sur la sûreté et la sécurité des équipes, ou dans lesquelles un superviseur communautaire couvre une vaste zone d'intervention des équipes.

Il faut veiller à visiter les marchés pour évaluer le degré d'accès du secteur privé aux MII d'une campagne, pendant et après la distribution, car l'envie pourrait être grande de vendre des MII neuves pour satisfaire à un besoin pressant de liquidités durant la pandémie de Covid-19. Le fait de trouver des MII de la campagne sur les marchés signale la nécessité de renforcer les messages de CSC et/ou la gestion de la chaîne d'approvisionnement. De même, il convient de prêter attention aux zones où l'on sait que les MII ont tendance à être utilisées à des fins détournées, en particulier les villages de pêcheurs, pour évaluer le degré d'application des règles selon lesquelles les MII doivent rester dans les foyers et servir à prévenir le paludisme. Encore une fois, il est nécessaire de renforcer les messages de CSC si les MII sont utilisées à des fins autres que la prévention du paludisme.

Durant tous les échanges/toutes les réunions concernant la supervision, toutes les parties (superviseurs et personnes supervisées) devraient porter un masque et rester à au moins un mètre de distance les unes des autres, et les échanges/réunions devraient si possible se tenir en extérieur.

### **Superviser la prévention des infections au Covid-19 à tous les niveaux**

À tous les niveaux, les superviseurs ont la responsabilité de veiller au respect et à l'application des mécanismes mis en place pour prévenir les infections au Covid-19. Il convient d'intégrer dans les listes de contrôle, les questionnaires et les autres outils de suivi des questions standard visant à déterminer si les masques sont portés correctement, si la distanciation physique est adéquatement appliquée, et

si les équipements de protection contre le Covid-19 sont disponibles en quantité suffisante (qu'il s'agisse de ceux en possession des équipes ou des stocks de réserve). Les outils devraient en outre permettre de savoir si les orientations en matière de gestion des déchets concernant les équipements de protection individuelle (EPI) à usage unique sont suivies.

### **Définir clairement les rôles et responsabilités des superviseurs**

Les rôles et responsabilités des superviseurs à chaque niveau doivent être clairement définis dans le plan de supervision et renforcés dans des procédures opérationnelles normalisées, des listes de contrôle et d'autres outils de supervision. Cela vaut y compris pour les superviseurs communautaires, lesquels sont susceptibles d'avoir davantage de tâches à exécuter dans le contexte du Covid-19 en vue de limiter le nombre de contacts extérieurs, notamment avec des superviseurs des niveaux supérieurs de la structure du ministère de la Santé. Parmi les rôles et responsabilités des superviseurs peuvent figurer l'ensemble ou une partie des points suivants (ainsi que des aspects supplémentaires découlant des plans propres à chaque campagne) :

- favoriser la collecte d'informations aux fins de la micro-planification et/ou participer aux ateliers de micro-planification ;
- désigner les membres du personnel de campagne en se fondant sur des critères spécifiques définis à l'égard des différents groupes d'activités requis (distribution en porte-à-porte ou gestion des sites de distribution, CSC, logistique, etc.), et dresser une liste ;
- mettre au point et soumettre les listes du personnel de campagne, contenant notamment les informations nécessaires à une planification des paiements en temps opportun ;
- faciliter ou superviser la formation du personnel de campagne, quel que soit le mode choisi (formations virtuelles ou en présentiel), et en cas de formation en présentiel, choisir des lieux appropriés et veiller à ce que toutes les mesures de prévention des infections au Covid-19 (espacement des sièges sur le lieu de formation, installation de stations de lavage des mains, etc.) soient mises en place ;
- gérer l'approvisionnement en matériel de campagne servant à la collecte de données, à la distribution de MII, au CSC, à la prévention des infections au Covid-19, etc. ;
- s'assurer que des listes de présence sont tenues à jour en vue de faciliter une rémunération opportune du personnel de campagne ;
- contrôler l'application des protocoles de prévention des infections au Covid-19 par le personnel de campagne subordonné, notamment les contrôles sanitaires, l'approvisionnement en équipements tels que masques, savon et gel hydroalcoolique, et les opérations sans contact et mesures de distanciation physique ;
- évaluer et contrôler le respect des normes par le personnel de campagne s'agissant d'activités particulières telles que :
  - la logistique de la chaîne d'approvisionnement (inspections surprises des lieux de stockage visant à évaluer le respect des procédures de suivi et à entreprendre des inventaires physiques pour contrôler les stocks) ;
  - le CSC, consistant notamment à faire en sorte que les ménages reçoivent des messages (concernant le paludisme, les MII et le Covid-19) corrects durant les distributions en porte à porte, et à s'assurer que les spots et les programmes radiophoniques prévus soient diffusés selon le calendrier et la fréquence définis ;
  - le recensement des ménages et/ou la distribution de MII en porte à porte (contrôle du respect des mesures de prévention des infections au Covid-19, de la définition d'un ménage, de la répartition des MII, de la diffusion des messages clés, etc.) ;
  - la collecte et la gestion de données (contrôle de l'exhaustivité et de l'exactitude des données recueillies par les équipes et/ou synthétisées à chaque niveau) ;
- organiser des réunions de bilan quotidiennes, en ligne ou en présentiel, et y participer pour formuler des observations sur les succès et les difficultés rencontrés, dans le but d'améliorer constamment la qualité durant la mise en œuvre ;

- communiquer régulièrement avec les superviseurs intervenant à d'autres niveaux de la structure de supervision, ainsi qu'avec les responsables de différents sous-comités, dans le cas où des problèmes particuliers apparaissent comme, par exemple, des rumeurs concernant la distribution de MII dans certaines localités.

### **Définir et respecter les critères de sélection des superviseurs**

Il convient de traiter la sélection des superviseurs avec soin pour que ceux-ci puissent exécuter leurs tâches, remplir leur rôle et s'acquitter de leurs responsabilités, tels que définis dans leur mandat. Au niveau du pays, des régions, des districts et des établissements de santé, certains superviseurs faisant partie de la structure du ministère de la Santé sont sélectionnés en fonction de leur poste, et pas des critères de sélection. Tous les superviseurs issus de la structure du ministère de la Santé doivent être formés, quelle que soit leur expérience dans le cadre de précédentes campagnes (de distribution de MII ou autre).

Dans le contexte du Covid-19, le rôle des superviseurs communautaires dans les campagnes de distribution de MII est susceptible d'être élargi. En effet, c'est au niveau des communautés que la rapidité des processus décisionnels devrait importer le plus. Une fois les rôles et responsabilités des superviseurs définis, comme indiqué plus haut, il est essentiel d'établir des critères de sélection, comme par exemple :

- le niveau d'instruction, que le PNLN devrait définir en fonction du contexte de la zone ciblée,
- le sexe, pour parvenir à un équilibre parmi les superviseurs communautaires sélectionnés,
- l'expérience de précédentes campagnes ou d'autres activités nécessitant des aptitudes semblables (enseignement, comptabilité, etc.),
- le degré d'autorité suffisant pour être respecté par les membres de la communauté,
- l'aptitude à diriger des équipes et à résoudre rapidement des problèmes,
- l'expérience de la communication avec les familles autour des questions sanitaires ou autres,
- la possession et la maîtrise d'un Smartphone sur lequel on puisse recueillir et/ou transmettre des données sous format électronique,
- la possession d'un moyen de transport personnel (vélo ou moto, par exemple)

**Les personnes les mieux placées pour être sélectionnées sont des personnes qui assurent déjà des services de santé ou autres au niveau communautaire.**

Dans les cas où il est prévu de procéder à des paiements par téléphonie mobile, la possession d'un téléphone capable de recevoir ces transferts constitue un critère de sélection clé. Si les déplacements sont restreints et que les retours d'information sont remontés quotidiennement sous forme de données synthétisées et d'informations essentielles sur les mesures à prendre, les superviseurs doivent être en mesure d'analyser les contenus qu'ils reçoivent et d'agir en conséquence, tout en bénéficiant d'un soutien limité de la part des superviseurs des niveaux supérieurs. Parce qu'il est important que le personnel et les ménages ciblés se comprennent sans ambiguïté, la maîtrise de la langue locale ne constitue pas simplement une compétence souhaitée, mais un impératif.

Selon les conseils formulés par le gouvernement concernant les personnes les plus vulnérables face au Covid-19, les critères de recrutement peuvent par exemple exclure les personnes âgées de plus de 60 ans ou celles qui présentent des problèmes de santé sous-jacents. Ces critères varient d'un pays à l'autre, mais quoi qu'il arrive, ils devraient être clairement définis afin de permettre la sélection de personnes appropriées, et ainsi la réalisation des objectifs de campagne.

Le non-respect des critères de sélection du personnel, donnant lieu à une sélection sur la base des relations plutôt que des compétences, est un problème récurrent dans le cadre des campagnes de distribution massive de MII. Compte tenu des problèmes susceptibles de surgir dans la mise en œuvre

d'une campagne de distribution de MII pendant la pandémie de Covid-19, il est essentiel de respecter les critères de sélection et de collaborer avec des dirigeants communautaires respectés en vue de sélectionner des personnes fiables pour procéder au recensement des ménages ou à la distribution de MII en porte à porte et diffuser des informations précises et cohérentes sur la gestion des sites de distribution fixes.

### **Déterminer de manière précise les besoins de la chaîne d'approvisionnement en matière de supervision et de logistique aux fins de la définition des rôles et responsabilités**

De nombreux pays ont opté pour une distribution de MII en porte à porte, la difficulté étant d'assurer le réapprovisionnement des équipes de distribution en temps opportun pour atteindre les objectifs quotidiens<sup>5</sup>. Dans certains pays, le réapprovisionnement en MII relève de la responsabilité des équipes de distribution elles-mêmes, les MII étant pré-positionnées au sein des communautés dans lesquelles les équipes interviennent chaque jour dans le but de limiter le temps passé à faire des allers-retours pour récupérer des MII supplémentaires. Dans d'autres pays, le réapprovisionnement en MII est effectué par une personne extérieure aux équipes de distribution, qui souvent se sert d'un porteur, d'un vélo, d'une moto, d'une charrette, d'un camion ou d'un autre moyen de transport adapté au contexte local.

Si le réapprovisionnement en MII est effectué par le superviseur communautaire, il importe que celui-ci ne soit pas surchargé de tâches. Il convient de dresser une liste des responsabilités des superviseurs communautaires pour déterminer si une personne seule peut effectivement superviser les équipes sur le plan de la collecte de données et de la qualité de la mise en œuvre ainsi que réapprovisionner les équipes de distribution en MII en temps opportun. En règle générale, on ne recommande pas cette approche en raison des risques qu'elle fait peser sur les aspects à la fois programmatiques (mise en œuvre de mauvaise qualité, données incohérentes, etc.) et logistiques (réapprovisionnements tardifs, retards dans la mise en œuvre des activités entraînant un allongement du calendrier de la campagne, etc.).

### **Définir un système clair de communication et de retour d'information**

Le plan relatif à la supervision devrait décrire clairement le système de retour d'information mis en place pour garantir en temps opportun des échanges d'informations et des prises de décisions fondées sur les données. Pendant la journée, les superviseurs devraient envoyer à leurs contacts au niveau supérieur des SMS ou des messages WhatsApp pour immédiatement avertir le personnel de campagne de tout problème. Les mécanismes de retour d'information devraient par ailleurs prévoir des réunions de bilan quotidiennes (en ligne ou en présentiel) à l'occasion desquelles les superviseurs peuvent présenter les résultats de leur travail de la journée et les problèmes ou difficultés à résoudre. S'il est prévu d'organiser ces réunions en présentiel, il convient de respecter les mesures de prévention des infections au Covid-19 et de réduire la durée des réunions pour ne pas que les participants se trouvent longtemps à proximité les uns des autres. La planification de réunions en face à face suppose d'établir un programme pour que l'emploi du temps soit respecté. Ces réunions devraient commencer par un examen des données tirées de la supervision, afin que l'on discute d'abord des données quantitatives et de toute mesure à prendre. Dans la mesure du possible, les réunions de bilan quotidiennes devraient avoir lieu en extérieur.

Si l'accès aux réseaux le permet, on devrait créer des groupes WhatsApp à l'usage des superviseurs et de leurs principaux contacts à différents niveaux. Il peut s'agir de groupes de district réunissant le personnel opérant aux niveaux des districts et des sous-districts, de groupes rassemblant plusieurs niveaux pour que l'information se transmette rapidement au sein du personnel de campagne des

---

<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur le réapprovisionnement en MII, voir les orientations de l'APP à paraître sur le suivi des MII et la redevabilité les concernant aux fins de la logistique de bout de chaîne dans le contexte de la transmission du Covid-19, <https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>.

districts, des régions et du pays, de groupes propres à une activité comme la logistique ou le CSC, etc. On veillera à ce que chaque groupe soit modéré et soumis à des règles, et que seules des informations essentielles y soient communiquées, concernant par exemple de graves incidents risquant de propager le Covid-19 ou pouvant entraîner des répercussions sur la sécurité des équipes intervenant dans une campagne de distribution de MII.

### **Recourir aux technologies quand cela est possible**

On examinera les données à disposition tout au long de la planification et de la mise en œuvre de la campagne, et le moyen de les exploiter à l'aide d'outils virtuels ou technologiques en vue d'améliorer la supervision en présentiel ou d'en diminuer le besoin.

- Tirer parti des groupes WhatsApp créés : quand des données et des comptes rendus sont finalisés, ils peuvent être envoyés à tous les superviseurs de façon à ce que les personnes en mesure de prendre des décisions sur la manière d'améliorer la qualité de la mise en œuvre des activités et de parvenir à un taux élevé de réception et d'utilisation des MII à la fin de la période de distribution, reçoivent des informations en temps opportun. Les problèmes courants peuvent être repérés et résolus, et les rumeurs, les fausses informations et la désinformation peuvent faire l'objet d'un suivi, d'un signalement et d'une intervention rapide si nécessaire.
- Donner aux communautés la possibilité de signaler, via WhatsApp, au téléphone ou par un autre moyen, des difficultés en lien avec une distribution, par exemple en mobilisant des organisations communautaires à des fins de suivi indépendant et de retour d'information.
- Envisager d'organiser des réunions d'examen quotidiennes autrement qu'en présentiel, par exemple via WhatsApp ou FaceTime. On enverra des photos de formulaires de données, on discutera des observations de la journée, on corrigera toute erreur dans les données, et on planifiera les activités de la journée suivante.

Les PNLP ont à choisir entre différentes solutions selon le contexte national, le degré d'accès aux réseaux téléphoniques, ainsi que les capacités et la maîtrise du personnel de campagne en matière de technologie. Une personne maîtrisant davantage les téléphones mobiles peut être associée à une autre peinant à effectuer des opérations sur téléphone portable. Par exemple, la personne qui maîtrise davantage les téléphones mobiles peut être chargée d'envoyer des SMS et de saisir des données sous la direction d'une autre possédant davantage de connaissances ou d'aptitudes en ce qui concerne les programmes et les communautés.

On envisagera de tirer parti des possibilités qu'offre la technologie mobile en temps réel. Ainsi, les systèmes de supervision et de compte rendu sur papier et la supervision en présentiel reposent généralement sur des comptes rendus de fin de journée. L'exploitation des technologies mobiles (y compris des appels téléphoniques, des SMS et des groupes WhatsApp courants) permet aux superviseurs œuvrant aux niveaux périphériques et autres de signaler instantanément des problèmes touchant une campagne. Le signalement en temps réel de tout problème est d'autant plus important le premier et le deuxième jours de la mise en œuvre du recensement des ménages et/de la distribution de MII, car les problèmes ou schémas constatés peuvent alors être traités au début de la campagne.

Il existe d'autres moyens de se servir de technologies pour recueillir des informations, et ainsi réduire les contacts, énoncés ci-après. Certains d'entre eux recouvrent presque les activités de « suivi », mais on peut aussi considérer qu'ils élargissent la portée de la supervision.

- Entreprendre un suivi quantitatif ou qualitatif durant le recensement des ménages et/ou la distribution de MII, par exemple en réalisant des entretiens téléphoniques limitant les contacts interpersonnels. Ainsi :
  - Les listes de personnel établies aux fins des formations, des réunions de sensibilisation, etc., peuvent servir à réaliser des inspections surprises par téléphone.



- On peut mettre au point des questionnaires simples portant spécifiquement sur le rôle et les responsabilités d'une personne pour vérifier que celle-ci a été formée, a compris le contenu de sa formation, peut effectivement effectuer son travail, a reçu comme prévu les paiements qui lui étaient destinés (date et somme), etc.
- Si le numéro de téléphone des représentants des ménages est consigné dans le cadre du processus de recensement, on peut créer des échantillons aléatoires et passer des appels téléphoniques visant à recueillir des données de suivi en se servant d'un questionnaire standard. Ces données peuvent être compilées par localité, par sous-district et par district. Les zones qui n'atteignent pas les seuils de qualité établis peuvent être signalées aux superviseurs communautaires en vue d'un suivi.
  - Les dirigeants communautaires, religieux et traditionnels, ainsi que les représentants de la société civile ou d'ONG intervenant auprès des communautés dans les zones ciblées, peuvent être appelés et interrogés au sujet de la mise en œuvre et de la gestion de la campagne en vue de repérer d'éventuels problèmes et domaines à améliorer. Il peut être encore mieux de dresser en amont de la campagne une liste des dirigeants et des ONG locales, en consignnant leur nom et numéro de téléphone, de leur communiquer deux ou trois points sur lesquels formuler des observations, et de leur indiquer un numéro de téléphone à appeler ou auquel envoyer un SMS pour transmettre les informations requises à une date donnée.
  - On peut créer une permanence téléphonique servant à poser des questions, à déposer des plaintes, etc., et les informations recueillies peuvent être transmises aux superviseurs communautaires et autres œuvrant dans la zone.
- Analyser rapidement et efficacement les données mobiles quantitatives et formuler des commentaires :
    - Comme noté plus haut, il est très important que des informations soient rapidement remontées le premier et le deuxième jours du recensement des ménages et/ou de la distribution de MII. Les données qualitatives (par exemple les appels téléphoniques et les messages via WhatsApp) sont analysées en temps réel. En revanche, le personnel responsable de l'analyse des données quantitatives (tirées de la collecte de données mobiles ou en ligne) doit être prêt à travailler de nuit, tout du moins le premier et le deuxième jours du recensement des ménages et/ou de la distribution de MII, afin de détecter d'éventuels problèmes ou difficultés et de les signaler aux superviseurs avant que ceux-ci ne se réunissent avec les agents de campagne locaux au matin du deuxième et du troisième jours du recensement des ménages et/de la distribution de MII. Les superviseurs pourront ainsi prendre des décisions et discuter de la façon de traiter les problèmes et difficultés détectés avec les agents de terrain, avant que ces derniers ne démarrent leurs activités du deuxième et du troisième jours.

### **Mettre à disposition des superviseurs des outils intégrés et des procédures opérationnelles normalisées**

Les restrictions en matière de rassemblement de personnes étant susceptibles de compliquer l'organisation de formations détaillées, il convient de mettre à disposition des superviseurs des outils tels que des procédures opérationnelles normalisées et des listes de contrôle. Chacun de ces outils doit imposer de respecter les mesures de prévention du Covid-19, à savoir la distanciation physique, le lavage ou la désinfection régulière des mains, et le port du masque (s'il est prescrit). Parmi les outils pouvant être fournis aux superviseurs figurent :

- des procédures opérationnelles normalisées détaillant leurs tâches et les procédures de vérification des données qui leur incombent,
- des listes de contrôle intégrées (couvrant toutes les activités, à savoir la logistique, le CSC, le suivi et l'évaluation, les finances, etc.),

- des formulaires de signalement d'incidents, afin que les différents problèmes qui pourraient apparaître (vol de MII, suspicion de cas de Covid-19 au sein du personnel de campagne, etc.) soient signalés de façon harmonisée,
- une liste de coordonnées diverses (numéro de téléphone auquel transmettre les données, numéro à appeler en cas d'incident grave, etc.).

Les superviseurs communautaires devraient, non pas simplement comparer le nombre de MII distribuées avec le plan établi, mais quotidiennement recueillir des données concernant les activités des équipes chargées du recensement et/ou de la distribution, que ce soit en porte à porte ou à partir de sites fixes, pour formuler immédiatement des commentaires sur les domaines dans lesquels les agents de campagne doivent adapter ou améliorer la mise en œuvre, par exemple en continuant d'appliquer les règles de distanciation physique.

Les superviseurs des districts et sous-districts devraient communiquer régulièrement avec les superviseurs communautaires afin de dépenser au mieux leur temps et leur énergie. Ainsi, en se servant de la même liste de contrôle intégrée, ils peuvent effectuer des visites de suivi dans les zones identifiées comme problématiques, afin de veiller à la mise en œuvre des solutions et adaptations recommandées pour améliorer la qualité. En cas de problème de réseau téléphonique, ils peuvent aussi contribuer à la collecte, à la vérification et à la saisie des données quotidiennes.

### **Prévoir et inscrire au budget des équipements de prévention des infections au Covid-19 et des véhicules aux fins des activités de supervision**

Tous les superviseurs, ainsi que les conducteurs et toute autre personne intervenant dans les activités de supervision, doivent impérativement recevoir des EPI pour pouvoir respecter les mesures de prévention des infections au Covid-19 dans l'exercice de leurs fonctions. Dans les cas où la supervision se fait en présentiel et où les superviseurs se déplacent en véhicule, il convient de prévoir, aux fins de la prévention des infections au Covid-19, de s'approvisionner en matériel pour nettoyer correctement les véhicules, de désinfecter les surfaces régulièrement touchées à la fin de chaque journée, et dans la mesure du possible, de garder les fenêtres des véhicules ouvertes. Il est important d'élaborer et de parachever rapidement la stratégie relative à la supervision et au suivi, afin de quantifier correctement les besoins en EPI et de veiller à ce qu'ils soient inclus dans le budget.

S'il est décidé de mettre en œuvre une supervision en face-à-face, il faut prévoir et inscrire au budget une quantité de véhicules adéquate pour garantir le respect de la distanciation physique. Dans l'idéal, le nombre de superviseurs par véhicule devrait se limiter à un ou deux en plus du conducteur, afin que chacun puisse observer les règles de distanciation physique durant les déplacements. Si l'augmentation du nombre de véhicules peut avoir des conséquences budgétaires considérables, une supervision mieux ciblée peut contribuer à équilibrer les besoins en superviseurs et en véhicules. Dans la mesure du possible, les critères de sélection des superviseurs devraient comprendre la possession d'un moyen de transport (exemple : vélo ou moto), afin que les superviseurs puissent se déplacer à un moindre coût et dans le respect des mesures de prévention des infections au Covid-19 mises en place aux fins de la campagne.

### **Prendre des décisions concernant la rémunération des superviseurs**

Dès la planification et l'élaboration du budget de la campagne, il faut prendre en compte la rémunération des superviseurs, en particulier ceux amenés à travailler de longues heures par téléphone pour discuter des problèmes détectés et trouver des solutions acceptables. Dans le cadre de la gestion des finances et de la planification des paiements, les PNLP devraient proposer un calendrier de rémunération des superviseurs travaillant en virtuel, ainsi qu'une méthode de vérification du travail accompli. Il peut s'agir de procéder à des inspections surprises et aléatoires par téléphone, pour interroger les membres essentiels du personnel de campagne et vérifier qu'ils sont

prêts à discuter, à prendre rapidement des décisions et à résoudre des problèmes. Il peut aussi s'agir d'établir un relevé des heures de travail propre à la campagne, afin d'illustrer dans les grandes lignes la quantité de temps consacrée à la gestion des problèmes touchant la campagne pendant les heures de bureau et en dehors.

Si les superviseurs et d'autres membres du personnel de campagne sont censés se servir de leur téléphone portable personnel pour effectuer des appels et envoyer des SMS, il convient d'envisager d'inclure du crédit téléphonique dans les plans et budgets.

### **Faire en sorte que des contrôles sanitaires soient effectués chaque jour avant le début des activités**

Les superviseurs devraient être chargés de veiller à ce que le personnel qu'ils supervisent directement soit chaque jour soumis à un contrôle sanitaire, et à ce que les superviseurs opérant aux autres niveaux mettent en œuvre lesdits contrôles sanitaires quotidiens de manière correcte et cohérente. Un protocole de prévention des infections au Covid-19 chez le personnel de campagne devrait être élaboré, puis présenté durant les formations, avant d'être mis en œuvre et suivi par les superviseurs à chaque niveau<sup>6</sup>. Tel que défini dans le protocole et expliqué durant les séances de formation, les contrôles sanitaires devraient faire l'objet d'un compte rendu quotidien transmis au niveau approprié.

### **Veiller à ce que la supervision joue un rôle de soutien**

Les superviseurs devraient être formés à formuler des commentaires constructifs aux agents qu'ils supervisent. Il convient de reconnaître que le travail des équipes chargées du recensement et des distributions, du personnel intervenant dans la chaîne d'approvisionnement, du personnel responsable du CSC, etc., est particulièrement stressant et difficile dans le contexte du Covid-19. Les agents de campagne devraient être estimés et remerciés pour le travail qu'ils accomplissent. Dans le cas où des corrections sont à apporter, les superviseurs devraient formuler en privé des observations constructives et encourager les agents à mettre immédiatement en pratique les modifications conseillées.

Les superviseurs eux-mêmes accomplissent un travail stressant et difficile. On veillera à ce que les personnes auxquelles ils rendent des comptes, qu'il s'agisse de superviseurs au niveau supérieur ou du PNL, leur apportent un soutien et leur transmettent des commentaires constructifs.

---

<sup>6</sup> Concernant la rémunération du personnel de campagne qui ne peut travailler en raison de signes ou de symptômes du Covid-19, voir les orientations de l'APP intitulées *Planification d'une distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides sûre dans le contexte de la transmission du Covid-19*, <https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>.